

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

SREP/SC.IS.2/5

17 février 2012

Réunion intermédiaire du Sous-comité du SREP

Nairobi, Kenya

8-9 mars 2012

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LE MALI

Projet de décision du Sous-comité du SREP

Le Sous-comité du SREP, ayant examiné le Plan d'investissement pour le Mali (document SREP/SC.6/7) et les Informations supplémentaires sur le Plan d'investissement pour le Mali (document SREP/SC.IS.2/5) :

- a) confirme son approbation du plan d'investissement en tant que cadre pour affiner les projets envisagés ;
- b) rappelant son approbation d'un financement par le SREP de 1,48 million de dollars à titre de première tranche de dons pour la préparation des projets envisagés, approuve un financement supplémentaire du SREP de 1 920 000 dollars à titre de don pour la préparation des projets suivants, qui seront élaborés dans le cadre du plan d'investissement :
 - i. 450 000 dollars pour le projet « PV IPP solaire » (BAfD) (financement total du SREP : 950 000 dollars) et
 - ii. 1 465 000 dollars pour le projet Développement de micro et mini-centrales hydroélectriques pour l'électrification rurale du Mali (PDM-Hydro) (BAfD) (financement total du SREP : 2 200 000 dollars) ;
- c) prend note de la proposition de projet « Coordination stratégique du programme SREP-Mali » (BAfD) figurant dans le Document complémentaire au Plan d'investissement pour le Mali (document SREP/SC.IS.2/5) et approuve une première tranche de financement de 150 000 dollars pour les services de préparation et de supervision du projet assurés par les BMD.

Remarques liminaires

1. Les participants à la réunion du Sous-comité du SREP qui s'est déroulée à Washington le 1^{er} novembre 2011 ont approuvé « dans son principe » le plan d'investissement SREP-Mali, donnant ainsi le feu vert au gouvernement malien et aux banques multilatérales de développement (BMD) pour lancer la préparation des trois projets d'investissement au titre du SREP envisagés pour le Mali, ainsi que les activités connexes d'assistance technique et de renforcement des capacités.
2. Au cours de cette réunion, les membres du Sous-comité ont soulevé des questions sur différents points. Le gouvernement malien s'est efforcé d'y répondre de son mieux, étant donné que l'investissement du SREP au Mali en est à un stade très précoce et que les études de faisabilité des projets n'ont pas encore été réalisées. ***Les observations formulées dans les pages 3 à 15 en réponse aux questions des membres du Sous-comité sont fondées sur les informations et les données actuellement disponibles sur le Mali. Par ailleurs, le gouvernement malien tiendra compte des commentaires du Sous-comité au stade de la conception du projet, conformément aux directives des BDM.***
3. Estimant que le gouvernement malien avait sollicité un financement trop élevé pour la préparation des projets envisagés, le Sous-comité du SREP a décidé notamment que la moitié seulement du montant demandé serait allouée à titre de première tranche, et qu'une seconde tranche pourrait être demandée par la suite si nécessaire. Le gouvernement malien tient à souligner ***que les directives du SREP en matière de programmation et de financement ne spécifient aucun plafond qui s'appliquerait aux dons pour la préparation de projets et qu'elles autorisent le financement des études de faisabilité par ce biais ; le plan d'investissement SREP-Mali a été élaboré dans cette optique.***
4. Depuis novembre 2011, le gouvernement malien s'emploie en collaboration avec les BMD à avancer dans la préparation des trois projets et à en affiner la conception. À cette fin, des termes de référence détaillés ont été élaborés pour le projet 1 (voir Annexe 1, page 26) et le projet 3 (voir Annexe 2 page 45). Le projet 2, lui aussi dans sa phase initiale, s'inscrit dans le droit fil des activités entreprises par les BMD dans le secteur énergétique au Mali ; les termes de référence sont en cours de révision suivant les indications données par le Sous-comité du SREP. Sur la base de ces termes de référence, ***le gouvernement malien tient à souligner l'étendue du travail qui devra être accompli dans les mois à venir pour préparer les projets, et la nécessité de disposer de fonds suffisants*** pour pouvoir recruter les équipes de consultants qui en seront chargées. Des demandes actualisées de dons pour la préparation des projets 1 et 3 sont donc formulées dans le présent document (voir pages 16 à 20) pour examen et approbation par le Sous-comité du SREP. La demande de don pour la préparation du projet 2 sera probablement soumise à une réunion ultérieure du Sous-comité du SREP, après celle qui se tiendra en mars 2012 au Kenya.

5. En ce qui concerne le projet 1, depuis que les participants à la réunion du Sous-comité du SREP ont approuvé un financement de 495 000 dollars pour la préparation et l'élaboration du projet IPP d'énergie solaire photovoltaïque, la BAfD et la Commission nationale du SREP ont collaboré étroitement à l'élaboration de termes de référence pour le recrutement d'une équipe de consultants chargés : i) de réaliser une étude de faisabilité exhaustive qui aidera la Direction nationale de l'énergie (DNE) à déterminer les coûts du cycle complet du projet, les contraintes, les risques et les coûts de faisabilité financière, ainsi que les modes opératoires présentant le meilleur rapport coût-efficacité, et à sonder le marché ; et ii) de fournir des services de conseil aux entités nationales concernées pour la passation des marchés dans le cadre de PPP. Ces consultants faciliteront par leurs conseils techniques, juridiques et financiers le déroulement de la procédure de passation des marchés jusqu'aux stades de la sélection du promoteur du projet et de la négociation du contrat d'achat d'électricité. **Compte tenu de l'ampleur et de la nature des tâches à accomplir, la BAfD et la Commission nationale du SREP estiment que l'enveloppe de 495 000 dollars approuvée est insuffisante et demandent que le montant du don pour la préparation du projet soit porté à 950 000 dollars.** Il faut garder à l'esprit qu'un accroissement du montant du don pour la préparation du projet aurait pour effet de réduire la composante investissement, et partant la concessionnalité pour l'ensemble du projet, ce qui pourrait entraîner une augmentation résiduelle du tarif prévu dans le contrat d'achat d'électricité. Cela étant, le fait de lancer une procédure d'appel d'offres pour recruter l'équipe de consultants sans que des ressources suffisantes soient engagées au titre du SREP pourrait présenter un risque de réputation important pour la BAfD et l'État malien et retarder considérablement la réalisation du projet 1. Si le coût global de l'équipe de consultants se révélait inférieur aux 950 000 dollars envisagés ou si la BAfD parvenait à mobiliser d'autres sources de financement, tout montant non dépensé des ressources du SREP pré-affecté à la préparation du projet serait réaffecté à la composante investissement du projet 1.

6. En ce qui concerne le projet 3, depuis que les participants à la réunion du Sous-comité du SREP ont approuvé un don de 735 000 dollars pour la préparation du projet de mini/micro centrales hydroélectriques, la BAfD et la Commission nationale du SREP ont travaillé en étroite collaboration à l'élaboration de termes de référence détaillés pour les études de faisabilité, de documents détaillés de conception préliminaire et de dossiers d'appel d'offres pour les mini et micro centrales hydroélectriques. Après avoir évalué la charge de travail, **la BAfD et la Commission nationale du SREP estiment que l'enveloppe de 735 000 dollars approuvée est insuffisante et demandent que le montant du don pour la préparation du projet soit porté à 2 200 000 dollars.** C'est le montant dont les autorités maliennes ont besoin pour lancer les activités décrites dans les pages 45 à 119 des termes de référence détaillés. Toutefois, si le gouvernement malien reçoit des soumissionnaires des propositions financières inférieures à 2 200 000 dollars, tout montant non dépensé des ressources du SREP serait réaffecté à la composante investissement du projet 3.

7. Lors de la réunion du Sous-comité de novembre 2011, la proposition de concevoir le Mécanisme de coordination stratégique du programme comme un petit projet d'assistance technique a été discutée et appuyée par certains membres du Sous-comité. Au départ, le gouvernement malien avait demandé que ce mécanisme soit intégré au projet 3 pour réduire les frais d'instruction de dossier. Il apparaît toutefois que la préparation du projet 3 prendra un certain temps, alors que le Mécanisme de coordination stratégique doit être en place et

opérationnel dès le début de la mise en œuvre des trois projets ; dans ces conditions, *le gouvernement malien confirme que le Mécanisme de coordination stratégique donnera lieu à un projet d'assistance technique d'environ 4 millions de dollars, étant entendu que le SREP fournira 1,5 million de dollars.* Une fiche de projet a donc été préparée pour ce projet (voir page 21 à 24).